

AFFAIRE N° 2. - Lutte anti-bidonvilles - 2ème tranche d'habitat à
COMMUNE PRIMA - Approbation du programme établi et du dossier de construction -
Autorisation de confier l'exécution des travaux au S.M.A. de la REUNION.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la lutte anti-bidonvilles, la réalisation d'une 2ème tranche de constructions très économiques à Commune Prima s'avère indispensable.

A cet effet, nos services techniques viennent de mettre au point un programme et un dossier technique de construction de 24 logements répartis en trois blocs de huit qui seraient implantés à proximité immédiate des habitats de même type existant à Commune Prima.

La réalisation des travaux est confiée au S.M.A. de la REUNION, ^{la} Commune prenant en charge la fourniture de tous les matériaux nécessaires à la construction.

Le projet est estimé en fournitures seules à 16 800000 Frs CFA dont le financement serait assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme et le dossier technique établis ;
- de m'autoriser à confier la réalisation des travaux aux S.M.A. de la REUNION.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous avez entendu le rapport. Il s'agit d'une deuxième tranche de construction d'habitats de transition à la Commune Prima. Cette deuxième tranche est financée par la Caisse des Allocations Familiales.

M. LAURET. - Je suggère de demander la même chose pour la Montagne. Les gens de ce secteur attendent également.

M. HOARAU. - Il y a un autre projet de parcelles viabilisées pour la Montagne.

M. MONDON. - Il y a 70 maisons prévues pour la Montagne.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

du
sous réserve du bénéfice de la
subvention attendue de la C.A.F.
Saint-Jerôme, le 3 juillet
1944.

Le Secrétaire Général
J. P. BOUT.